





Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la mise en valeur et la conservation du patrimoine.

Les souscriptions publiques concrétisent les efforts des associations et collectivités locales qui travaillent à la sauvegarde du patrimoine.

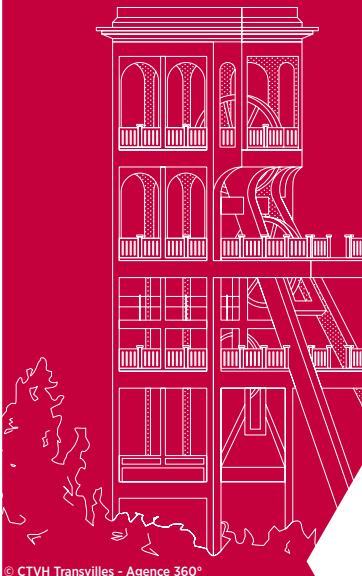
La Fondation du Patrimoine apporte la garantie que votre don sera bien utilisé pour l'objet de cette souscription et que les travaux respecteront le patrimoine.



Salle des fêtes Pierre d'Arenberg à Wallers, rénovée en 2016 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine  
©Jean-Michel André

## EN QUELQUES CLICS SOUTENEZ LA RESTAURATION DU PATRIMOINE MINIER EN DANGER

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/patrimoine-minier-en-danger>



Virginie Lapierre  
Responsable de la Communication  
Mission Bassin Minier  
Nord-Pas de Calais  
vlapierre@missionbassinminier.org  
Tél: +33 (0)6 61 82 21 95



Fondation du Patrimoine  
Délégation Nord Pas-de-Calais  
nordpasdecalais@fondation-patrimoine.org  
Tel : +33(0)3 20 82 79 67



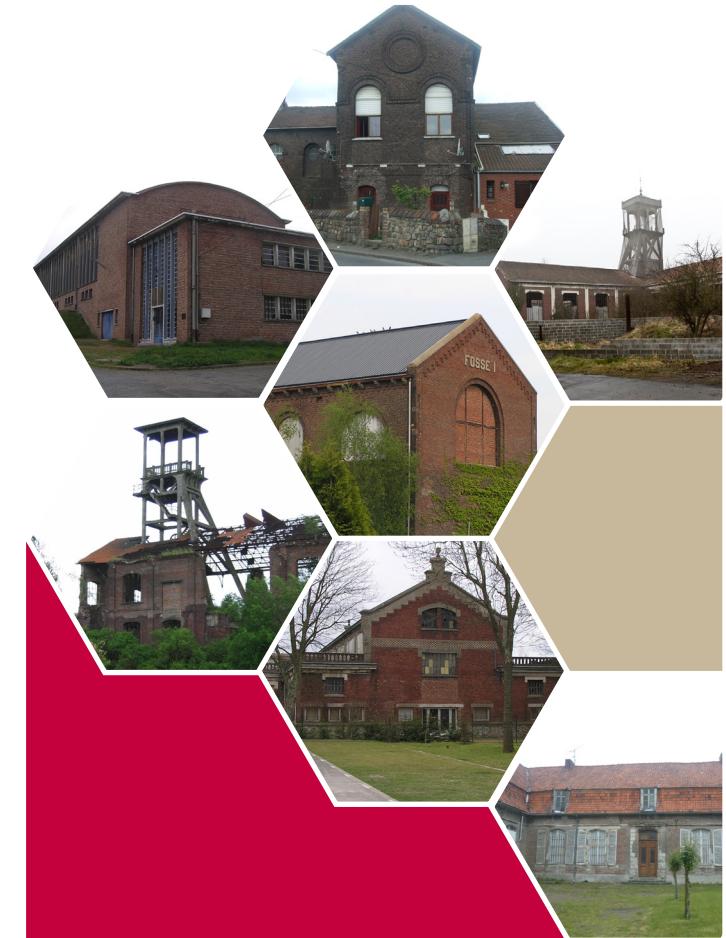
## BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais  
inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012



## SOUTENEZ LA RESTAURATION DU PATRIMOINE MINIER EN DANGER